

## Les obligations impératives des adhérents du P.U.C.H.

Les chiens doivent toujours être tenus en laisse dès qu'ils sont sortis du véhicule et jusqu'au retour, avant et après les séances et pendant les séances hors des terrains clôturés, la responsabilité du club ne sera absolument pas engagée en cas d'incident ou d'accident si cette règle n'est pas respectée. Les chiens classés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories doivent en plus être muselés en dehors des terrains clôturés.

Les adhérents doivent obligatoirement venir au local associatif et attendre les moniteurs pour se rendre sur les terrains et en revenir après les séances, en bon ordre et avec discipline et très important, sont tenus de ramasser les crottes de leurs chiens, le chemin est un lieu public et nous sommes tenus de respecter la législation.

Pendant les cours, seuls les maîtres ou conducteurs accompagnés de leurs chiens sont autorisés à être présents sur le terrain avec les moniteurs et éventuellement les aides-moniteurs et stagiaires. Les chiens ne doivent pas se soulager sur le terrain d'entraînement et si cela se produit accidentellement les maîtres doivent intervenir et ramasser si c'est une crotte. Les parents de mineurs sont autorisés sous condition de ne pas intervenir que ce soit verbalement ou physiquement.

**OLIGATION REGLEMENTAIRE :** Les adhérents après chaque séance, ne doivent pas partir immédiatement, mais se rejoindre dans le local, afin d'assister au débriefing et qu'on leur apporte les informations si nécessaire (licences, réunions, etc.) ce qui est un minimum comme dans toute association ; il faut entretenir la convivialité. Il est bien précisé quand on renseigne les personnes intéressées pour adhérer que la présence au club le samedi est de : 14h30 jusqu'à 16h30 minimum.

### Matériel du maître indispensable au club

- 1 gamelle pour faire boire le chien
- de l'eau potable pour remplir la gamelle
- 1 collier
- 1 laisse d'environ 2 m de long (métal à proscrire)
- 1 brosse (étrille, peigne)
- 1 muselière
- 2 objets minimum pour le jeu (balle, jouet, boudin, apportable bois, etc.)
- 1 longe d'environ 10 m
- Des sacs à crottes
- Tenue de "travail" composée de minimum jogging ou jean et baskets pour le maître + tenue de pluie.

Une buvette est à la disposition des adhérents. Ne pas oublier que la buvette nous permet de participer à l'entretien et à l'achat de matériel nécessaire au déroulement des cours.

Merci et bienvenue au club.

Le Président : André MARTIN.

